

Demandes d'asile: le boom des Syriens et des Ukrainiens

Les guerres amènent des candidats réfugiés en Belgique. Les demandes des Érythréens et des... indéterminés explosent aussi

● La Belgique a connu l'an dernier la plus forte baisse du nombre de demandes d'asile dans l'Union européenne, mais les années se suivent sans se ressembler et les inscriptions repartent à la hausse depuis l'été. La faute à une situation internationale assez chaotique. Ce sont ainsi surtout les Syriens, les Érythréens et les Ukrainiens qui viennent gonfler les rangs de nos demandeurs d'asile.

Au fil des communiqués dispatchés durant ses trois années aux affaires, Maggie De Block avait habitué ses concitoyens à une baisse de la demande d'asile dans notre pays. De 25.479 demandes enregistrées en 2011, on était retombé à 21.463 en 2012 et à 15.840 l'an dernier, selon les chiffres du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

La secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration du gouvernement Di Rupo a à peine tourné les talons que les statistiques repartent à la hausse? L'allusion vaut uniquement pour le clin d'œil. Elle l'avait d'ailleurs reconnu à la fin de l'année dernière : cette tendance ne se confirmerait pas en 2014, la situation internationale étant trop troublée

pour cela.

Belle perspicacité. Si la tendance à la baisse s'est poursuivie au cours du premier semestre, les chiffres sont repartis à la hausse

depuis juin (+15 %) et cela ne fait que gonfler (+22 % en août et + 26 % en octobre). Au rythme de 1.600 à 1.700 demandes par mois, on devrait dépasser de 10 à 15 % les statistiques de 2013 au 31 décembre prochain.

Ce n'est pas une énorme surprise, vu les conflits qui ensanglantent la planète. L'an dernier, les demandes baissaient de 25 % chez nous, alors qu'elles augmentaient de plus de 60 % en Allemagne et en Italie, la France ou la Grande-Bretagne connaissant des poussées moins fortes.

Les statistiques, gonflées par tous ces conflits, ont donc rattrapé notre pays. Prenez les Ukrainiens : 55 d'entre eux avaient demandé l'asile en 2013, ils sont déjà plus de 400 cette année-ci, alors que la guerre déchire l'est de l'Ukraine.

Le nombre de demandes en provenance de ce voisin de la Russie est toutefois stabilisé. Au contraire du nombre de celles émanant de Syriens, d'Irakiens et d'Afghans, le top 3 des inscrip-

tions en octobre.

DIX FOIS PLUS D'ÉRYTHRÉENS

Au mois d'août, 262 demandes d'asile ont été introduites par des ressortissants syriens (16 % du total). C'était le nombre le plus important depuis le début de la guerre en Syrie. Les inscriptions d'Afghans et d'Irakiens sont mal-

heureusement des « grands classiques » de ces dernières années. Plus inédite est l'arrivée massive d'Érythréens. Ils sont plus de 660 à avoir entrepris cette démarche en Belgique au cours de ces dix derniers mois, soit dix fois plus que pour toute l'année 2013. On note la même tendance en Allemagne, aux Pays-Bas et dans d'autres pays européens. Certains observateurs internationaux présentent le régime érythréen comme le plus sanglant d'Afrique. Ceci expliquant sans doute cela...

Dernière tendance interpellante dans les statistiques de l'Office des Étrangers et du CGRA, la folle progression des demandeurs de nationalité... indéterminée : + 220 %. Nationalité indéterminée, cela signifie qu'elle n'a pas pu être établie avec certitude au moment de la demande. Les spécialistes estiment qu'il s'agit surtout de Palestiniens. ■

DIDIER SWYSEN

ON ESTIME À 100.000 LE NOMBRE DE CLANDESTINS CHEZ NOUS

Travail au noir à moins d'1 euro l'heure

Le travail au noir ne concerne pas que les clandestins dans notre pays, mais il est clair que cette partie de la population est particulièrement vulnérable et une proie facile pour les employeurs sans scrupule. S'il est par définition impossible de chiffrer le phénomène, on évalue généralement à 100.000 le nombre de clandestins dans notre pays... Soit le pour cent qui sert de maître étalon dans toute l'Europe.

« Les secteurs de la construction, de l'Horeca, du nettoyage et du personnel domestique sont les plus concernés par cette problématique », précise Jan Knockaert, le directeur de l'Organisation pour les travailleurs immigrés clandestins (OR.C.A.). « Mais tous les secteurs sont concernés : boulangeries, boucheries... Il n'y a que parmi les fonctionnaires que je n'en ai pas encore trouvé. »

Les femmes travaillent surtout dans le nettoyage et le personnel domestique, alors que les

hommes se retrouvent principalement dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. On parle beaucoup de Brésiliens sur les chantiers, même si une répartition des boulots par nationalité est impossible à faire. « Le petit commerce est aussi visé. Là, il peut y avoir des conditions ethniques : les Chinois sont employés dans des restos chinois, les Marocains dans des épiceries marocaines ou les Pakistanais dans des call centers », explique Mikaël Franssens du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers).

Ce qui ne signifie évidemment pas que tous les patrons sans scrupule sont de la même natio-

nalité que leurs victimes ; les patrons belges ont aussi leur part de responsabilité.

50 CENT DE L'HEURE

« Les gens qui viennent chez nous sont surtout motivés par le vol de leur salaire ou les accidents du travail », reprend Jan Knockaert. Un salaire qui ne pèse évidemment pas lourd. « Je me souviens de quelqu'un qui ne gagnait que 50 cent de l'heure dans un centre de fitness. Ou d'un autre qui devait... payer pour travailler. Son patron lui avait expliqué que l'engager lui coûtait cher, il lui avait soutiré de l'argent pour régler le problème... mais le travailleur n'a jamais touché le moindre salaire ! »

Ces cas sont extrêmes. « Le taux habituel est de 5 à 7 euros de l'heure là où le salaire minimal est au-delà de 9 euros. » ■

D.S.W.

LE GRAND ORAL DU SUCCESSEUR DE DE BLOCK

Théo Francken ne sera pas plus tendre que Maggie

Ce mercredi après-midi, le nouveau secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration passera son « grand oral » devant les députés. Un moment qui s'annonce tendu après les incidents ayant émaillé les débats au parlement, suite à la publication d'anciens mails où Francken tenait des propos plutôt racistes (entre autres).

« De Morgen » est parvenu à obtenir le document que le secrétaire d'État N-VA présentera tout à l'heure à la Chambre. Dans les grandes lignes, Théo Francken suivra la politique

mise en place par son prédécesseur, la VLD Maggie De Block. Une politique stricte, avec des procédures rapides et sans faux espoirs. « Les décisions (d'octroi ou de refus de permis de séjour) seront exécutées, les négatives également. Volontairement si possible, par la contrainte si nécessaire. »

Théo Francken ne remet pas en question le droit d'asile, mais annonce vouloir traiter plus rapidement les demandes infondées. Les demandes multiples sont aussi dans son collimateur, ainsi que celles émanant de

personnes ayant un casier judiciaire : il fera tout pour leur refuser un permis de séjour.

Le secrétaire d'État accordera aussi une attention toute particulière aux mineurs non accompagnés. Théo

Francken dit vouloir mettre les intérêts de ces enfants au centre des débats, avec un statut de protection particulier et une prise en charge de qualité. ■

D.S.W.

TROIS TÉMOIGNAGES ÉDIFIANTS

Piégés par des gens sans scrupule

Les témoignages recueillis par l'Organisation pour les travailleurs immigrés clandestins ne manquent pas d'indigner. Morceaux choisis.

> 50 cent de l'heure. Appelons le « Omar ». il cherche du travail à tout prix et il en trouve dans un centre de fitness. A priori, il y a des lieux de travail plus désagréables, mais « Omar » va vite déchanter. On lui demande d'entretenir des machines, de peindre des locaux, mais tous comptes faits, la somme qu'on lui donnera à la fin de ses prestations équivaldra... à 50 cent de l'heure. Scandaleux est un épithète bien doux !

> Chassée après s'être cassé la jambe. Sara est venue en Belgique pour pouvoir aider sa famille restée au pays. Elle vit comme domestique avec la famille de son employeur. Elle fait le ménage et prend soin des enfants. Elle travaille 10 heures par jour, mais a les samedis après-midi et les dimanches libres. Elle a sa chambre et est nourrie par sa patronne. On lui donne 600 euros par mois, payés en liquide. Tout va bien jusqu'à ce matin d'hiver où elle glisse sur la neige, en sortant les poules. Elle se casse la jambe.

C'est la panique chez la patronne de Sara qui finit par trouver quelqu'un pour lui prêter

une carte SIS. À l'hôpital, on ne parle pas du travail de Sara, on dit seulement que la patronne l'a trouvée dans la rue en criant. Sara doit être opérée. Elle a besoin d'au moins 2 mois de convalescence. Quand elle revient chez son employeur, on lui dit de partir. Elle ne reçoit pas les derniers 300 euros de son salaire. Elle doit emprunter de l'argent à ses amis pour payer les factures de l'hôpital. Elle garde des séquelles de son accident (problèmes pour marcher). Elle espérait trouver un nouveau boulot, mais elle est incapable de faire du nettoyage.

> Piégé par un gros mensonge. Brahim vit sans papiers en Belgique depuis 8 ans. Il cherche désespérément à régulariser sa situation. Un jour, un employeur pour qui il a déjà travaillé, lui propose d'acheter des parts dans son entreprise. Il ne doit pas vraiment les payer, juste signer un papier et raconter cette histoire aux inspecteurs s'il est

contrôlé. On l'inscrit aussi dans une caisse d'assu-

rance pour les indépendants. Il peut alors bosser comme associé indépendant, et l'employeur lui dit que cela lui donnera des papiers de séjour après 18 mois. C'est un mensonge, mais Brahim y croit. Quand il signe le contrat, il remarque qu'il n'a jamais entendu les noms des gérants de l'en-

treprise inscrits dans le document. Le nom du propriétaire de l'entreprise qu'il connaît, n'est pas mentionné. Brahim commence à travailler pour « son » entreprise et gagne 5,5 euros de l'heure. Il travaille 6 jours par semaine. Chaque mois, 240 euros sont déduits de son salaire « pour la TVA ».

Après quelques mois, son patron raconte qu'il a des problèmes financiers, qu'il sera incapable de le payer pendant quelques semaines. Après 6 mois, l'entreprise lui doit 3.500 euros. Brahim demande une petite partie du solde impayé pour ses besoins urgents : il est mis à la porte. Comme les cotisations de sécurité sociale n'ont jamais été payées (il l'ignorait puisque les factures arrivaient chez son patron), il a une dette de plusieurs milliers d'euros à l'ONSS. Cerise sur le gâteau : la firme de son patron est en faillite et celui-ci introuvable... ■

D.S.W.

SELON LA W.F.F.

Il y aurait 1.500 esclaves modernes en Belgique

Jan Knockaert et Mikaël Franssens hésitent à parler d'esclavagisme en Belgique, le terme étant historiquement connoté... Mais ils reconnaissent que les conditions de travail de certains clandestins se rapprochent de la définition.

La Walk Free Foundation ne prend pas les mêmes précautions de langage. Selon elle, 1.500 personnes vivent, en Belgique, dans des conditions « d'esclavage moderne ». Cela figure dans son rapport annuel tout chaud sorti de presse. Au niveau mondial, 35,8 millions de personnes demeurent considérées comme des esclaves.

Les victimes de trafic d'êtres humains, les personnes ayant subi un mariage forcé ou encore les victimes d'exploitation sexuelle sont rassemblées sous ce dénominateur « d'esclave moderne ».

L'an passé, quelque 30 millions de personnes entraient dans cette catégorie.

L'esclavage moderne existe encore dans 167 pays dans le monde, selon le rapport. Les plus touchés sont la Mauritanie (4 % de la population), l'Ouzbékistan (3,97 %), Haïti (2,3 %), le Qatar (1,36 %) et l'Inde (1,14 %). En Europe, le taux le plus élevé se trouve en Bulgarie (0,38 %). La Belgique figure parmi les bons élèves (0,013 %). ■

D.S.W.

Personne ne peut accepter des pratiques dignes de l'esclavage

Didier Swysen,
ÉDITORIALISTE

Que l'on ne s'y trompe pas : l'augmentation des demandes d'asile au cours de ces derniers mois n'est pas le fruit d'une politique belge plus laxiste, mais bien la conséquence des guerres qui déstabilisent l'Europe et le Moyen-Orient, n'étant d'ailleurs pas sans danger pour notre avenir et celui de nos enfants. Le droit d'asile est un droit internationalement

reconnu et, pas plus qu'un autre parti, le N-VA, via le secrétaire d'Etat Théo Francken, ne songerait à la remettre en question. Le respect honore la Belgique... sauf s'il vire au « droit à l'esclavagisme ». L'expression est provocante. Une association internationale estime que 1.500 personnes vivant chez nous peuvent être considérées comme des esclaves

modernes. Nous ne polémiquons pas à propos de l'utilisation légitime ou non d'un terme historiquement et lourdement connoté. Mais il est clair que le parcours de vie de milliers de gens que le destin pousse vers nos frontières, doit nous interpeller. Peu importe, après tout, qu'ils soient clandestins ou officiellement candidats à l'asile. Ces traitements

scandaleux ne doivent laisser personne indifférent, car ils rendent insupportable le grand écart entre les belles déclarations d'intention et un manque réel de protection de travailleurs très vulnérables. En faire une priorité est difficilement audible dans le contexte économique qui est le nôtre, mais cela engage aussi l'honneur d'un pays.

La police « oublie » les vrais coupables

Pour L'OR.C.A. et le Ciré, les policiers ont un rôle à jouer. « Quand un clandestin s'adresse à eux, car il a été victime de faits frauduleux (vol de salaire, séquestration), son statut de victime disparaît trop souvent dès qu'est révélée sa condition de clandestin », raconte Mikaël Franssens (Ciré). Il devient coupable, peut être expulsé... sans que son ancien patron soit inquiété. « Il faudrait dans ce cas garantir à l'illégal un statut de victime. »

Le droit au travail : bien fait mais mal appliqué

Tout le monde le reconnaît : le droit du travail est très bien fait en Belgique... Mais c'est son application qui est parfois difficile. Le Ciré relève plusieurs chantiers où il faudrait progresser : l'application du droit du travail indépendamment de la régularité du séjour ; la protection du droit de séjour de travailleurs clandestins victimes d'abus ; une meilleure distinction des entrepreneurs frauduleux de ceux qui ont surtout été malchanceux ou maladroits. « Bref, ce qui manque surtout, c'est une meilleure articulation entre tous les acteurs (politique, police, justice, etc.) », reproche Mikaël Franssens. Pour que les beaux discours ne restent pas lettre morte...

Près de 400 plaintes de victimes par an

« La première réaction d'un employeur sans scrupule est de dire qu'il ne connaît pas le plaignant. » L'OR.C.A. accompagne, jour après jour, des victimes dans leurs démarches judiciaires (entre 350 et 400 plaintes par an). Le plus dur, cela va de soi, c'est de trouver des preuves. « Il nous faut plein de détails, des vidéos, des témoins même si ce sont souvent des collègues dans la même situation et qu'ils ont peur de parler... » Après, cela dépend du juge...